

Délibération N° 2024-09-19-U

Cession du bien sis 298, 300 et 342 rue Victor Hugo
cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et
174, au profit de la Régie de Chauffage Urbain

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal..... 45

Membres en exercice 45

Présent.e.s ou représenté.e.s

à la séance 44

Absent.e.s 1

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **3 septembre 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. MULLER , M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA , Mme TRANCART , M. FOURESTIER , Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND ; Mme CAZALS ; Mme CACAIS-BARANGER

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP	a donnée mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON ZONON,	a donnée mandat à Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LEBLANC,	a donné mandat à M. MORA
Mme NAIT-BAHLOUL	a donnée mandat à M. BATTAL
Mme MICHEL	a donnée mandat à Mme TRANCART
M. DAUMONT-LEROUX	a donnée mandat à Mme FENASSE
Mme VIENNEY	a donnée mandat à M. CORNELIS
M.GUENICHE	a donnée mandat à Mme LELU
Mme GARNIER	a donnée mandat à Mme GAUTHIER
M. RISPAL	a donnée mandat à Mme SAINT-GAL
Mme INDJA	a donnée mandat à Mme CAZALS
M. TARGUI	a donnée mandat à Mme CACAIS-BARANGER
M. DE LA CROIX	a donnée mandat à M. BERTRAND

ABSENT.E.S

M.BEDOURET

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Fabienne LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-21 et L.2241-1;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L312-2-1 et L 431-4 ;

VU la délibération du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois n°2023-146 du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ;

VU la délibération du Conseil de Territoire de Paris Est Marne & Bois n°2024-136 en date du 8 juillet 2024 approuvant l'avenant au procès-verbal de mise à disposition par la commune de Fontenay-sous-Bois des biens meubles et immeubles affectés à la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés » exercée par l'Etablissement Public Paris Est Marne-et-Bois,

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domanial de Créteil de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 03/06/2024 relatif au bien immobilier communal situé au 298/344 avenue Victor Hugo ;

CONSIDERANT que la Ville a acquis ce bien en 2013;

CONSIDERANT la convention de mise à disposition par la commune de Fontenay-sous-Bois des biens meubles et immeubles affectés à la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés » exercée par l'Etablissement Public Paris Est Marne-et-Bois ;

CONSIDERANT l'avenant de la convention de mise à disposition par la commune de Fontenay-sous-Bois des biens meubles et immeubles affectés à la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés » exercée par l'Etablissement Public Paris Est Marne-et-Bois autorisant la ville de Fontenay-sous-Bois à céder le bien à la RCU, à procéder à sa désaffectation ;

CONSIDERANT le projet d'acte entre la ville et la Régie de Chauffage Urbain au prix de un million d'euros concernant le tènement foncier sis au 298/344 avenue Victor Hugo cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et 174 cédé en l'état ;

Sur avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré

L'UNANIMITÉ

Intervention de Mme TRANCART, Mme CAZALS, M. GAUTRAIS

Ne prend pas part au vote Mme CHAMBRE-MARTIN

Cession du bien sis 298, 300 et 342 rue Victor Hugo cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et 174, au profit de la Régie de Chauffage Urbain

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'acte entre la ville et la Régie de Chauffage Urbain au prix de un million d'euros concernant le tènement foncier sis au 298/344 avenue Victor Hugo cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et 174 cédé en l'état ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer projet d'acte entre la ville et la Régie de Chauffage Urbain au prix de un million d'euros concernant le tènement foncier sis au 298/344 avenue Victor Hugo cadastré section D numéros 172, 137, 71, 170 et 174 cédé en l'état.

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :
- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »*

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le **03 OCT. 2024**
Publication
le **03 OCT. 2024**
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



